



# Seine info

N° 36

Mai 2009



## Association pour l'aménagement du Quartier Seine de Juvisy

APAQS  
BP3  
91261 Juvisy-sur-Orge Cedex

[apags@apags-juvisy.com](mailto:apags@apags-juvisy.com)

*Pour être plus vite informés, envoyez-nous votre adresse électronique !*

La disparition progressive des friches industrielles au profit de résidences collectives d'habitation modifie profondément la physionomie de notre quartier. La conséquence bénéfique de ce changement réside principalement dans le soulagement de ne plus avoir à subir les nuisances liées à la présence de squats, comme ce fut le cas durant de longues années.

Mais le corollaire de ces évolutions est aussi une augmentation très sensible de la densité de population dont l'impact sur l'organisation quotidienne de la vie du quartier est évident et, notamment, pour ce qui concerne la circulation automobile, le stationnement des véhicules et la sécurité des piétons.

Sur ces trois sujets, l'APAQS ne relâche pas sa mobilisation de longue date afin de faire valoir, tant auprès de la municipalité que du département, les mesures d'amélioration qui lui paraissent indispensables à la qualité de vie des habitants du quartier.

C'est dans cet esprit que l'APAQS vient de remettre un mémoire de différentes propositions visant à améliorer des dispositions de l'enquête publique départementale, close le 4 mai, dont l'objet est de modifier la canalisation des flux de véhicules entrant ou sortant du pont de Draveil et

de mettre en sens unique le quai Jean-Pierre Timbaud.

C'est aussi dans cet esprit que l'Association vient d'adresser un courrier au Président du Conseil Général pour lui demander que la circulation des poids lourds de plus de 3,5T soit effectivement interdite dans la rue Montessuy et sur les quais (sauf pour ceux devant franchir la Seine).

Enfin, nous sommes heureux de constater que l'aménagement par la municipalité du trottoir le long de la Seine va à nouveau permettre aux piétons de circuler le long du fleuve. Ils pourront ainsi enfin profiter d'un véritable espace de promenade qu'apprécieront sans aucun doute les habitants du quartier mais aussi tous les Juvisiens.

Après un hiver long et un printemps quelque peu maussade, je vous souhaite à toutes et à tous une agréable saison estivale.

Bien amicalement  
Le président  
*Claude Moreau*

# Projet de *Liaison départementale des bords de Seine*

*Il s'agit en premier lieu d'une modification de l'arrivée dans notre ville, à la sortie du pont de Seine (Pont de la Première Armée française).*

Il faut tout d'abord rappeler les efforts des riverains du quartier Seine, de leur association l'APAQS et de la municipalité pour faire respecter l'interdiction de circulation des poids lourds sur les quais.

Par ailleurs, on peut regretter que ce projet de *liaison départementale* n'ait pas retenu l'option originelle qui regroupait les nuisances *trains* et *véhicules* en déportant le nouveau trajet routier le long des voies ferrées. Au lieu de cela, la *Liaison départementale* passera en plein milieu des futures habitations.

Enfin, nous avons toujours exprimé notre désaccord à vouer la rue Monttessuy, l'une des plus peuplées de Juvisy, à la grande circulation. Nous devons au contraire, à terme, lui rendre son caractère urbain.

## Présentation du projet

**Cette voie nouvelle va profondément modifier la circulation quartier Seine.  
Notre vie en sera-t-elle améliorée ?**

Aujourd'hui en venant de Draveil, la sortie du pont de Seine dirige l'essentiel du trafic vers la gauche, (rues Jean Danaux, Monttessuy et pont SNCF) sur deux voies. Les bus et les automobilistes désirant rejoindre le parking Jean Danaux ou les quais de Seine (vers Athis ou Viry via la rue des Montains) sont dirigés vers la droite, sur une voie. Venant de Juvisy, le trafic est dirigé essentiellement sur le pont de Seine. Une voie, interdite aux poids lourds, permet cependant de rejoindre les quais.

Demain, c'est l'ensemble du trafic venant de Draveil qui serait dirigé vers la droite, sur une voie (plus une voie réservée aux bus). Pour cela, on construira une voie nouvelle, dite *liaison départementale*, à mi-chemin entre les voies ferrées et les quais, qui rejoindra un peu plus loin le *quai de l'Industrie* sur Athis.

La rue des Montains côté Seine sera interdite à la circulation.

Le *quai de l'Industrie*, quant à lui, sera totalement réaménagé jusqu'au pont de Lyon, avec notamment

la création de cheminements piétonniers et cyclables le long de la Seine.

Prise dans l'autre sens, en venant d'Athis, la *liaison départementale* permettra de rejoindre le pont de Seine à Juvisy. Elle réserverait également une entrée directe dans Juvisy, à hauteur de la rue Jean Danaux ; ce que nous refusons.

L'objectif affirmé est de soulager notre ville d'un flux de transit trop important...

Pour autant, on ne pourra évidemment envoyer tout le monde sur Athis !

Aussi, pour assurer la desserte de notre ville (et des autres destinations de la rive gauche : Viry, RN7...), une sorte de rond-point "oblong" sera aménagé à la limite du quai *Jean-Pierre Timbaud* et du *quai de l'Industrie*, permettant à ceux qui le souhaitent de revenir sur Juvisy. Les quais Timbaud et Gambetta seront mis en sens unique jusqu'à la rue de Draveil, le quai Gambetta restant à double sens entre la rue de Draveil et la rue de Châtillon.

## Nos remarques

**Le flux de transit routier à travers le quartier Seine va-t-il diminuer ? On peut en douter.**

Plus grave, on constate que les circuits envisagés ramèneront une grande part du trafic directement rue Monttessuy : à celui de la rue de Draveil viendra en effet s'ajouter un accès direct de la liaison départementale sur la rue Jean Danaux.

Par ailleurs, comment se préserver efficacement du transit des poids lourds ? Le projet ignore simplement le problème...

## Nos propositions Circulations

Il faut à notre avis :

- Renoncer à l'entrée directe de la liaison départementale dans la rue Danaux (au niveau de l'entrée du pont de Seine, en venant d'Athis), car ceci aggraverait la situation actuelle, notamment pour la rue Monttessuy ;
- Appliquer au plus vite les recommandations de la commission de travail sur la circulation de 1999 ainsi que nos propositions de
  - Mise en sens unique des quais Timbaud et Gambetta dans le sens Athis → Viry (interdits aux poids lourds).
  - Mise en sens unique dans le sens opposé de la partie étroite de la rue Monttessuy (de la rue de Châtillon jusqu'au n°26) interdite aux poids lourds.
  - Mise en service d'un cheminement adapté entre la RN7 (Viry) et la rue Danaux via la rue Victor Basch, la rue Condorcet, le pont

SNCF, autorisé à tous les véhicules.  
Rappelons que c'est le cheminement le  
moins urbanisé de Juvisy.

Il faudrait que ceci soit réalisé sans attendre, compte tenu de l'ouverture souhaitée (et maintenant réalisée) d'une liaison supplémentaire entre Monttessuy et Gambetta (la *rue de Seine*) et de la concordance à titre prévisionnel en 2012 de la mise en service de cette *Liaison départementale* et du *Schéma communautaire des circulations douces* (présenté le 2 mars dernier par la communauté d'agglomération).

## **Notre proposition jonction gare routière – gare SNCF**

Le projet de *Liaison départementale* prévoit en outre, gare routière Jean Danaux, la suppression de l'actuel passage piétonnier "semi enterré" utilisé par les usagers pour se rendre à la gare SNCF (ou en revenir).

Cette suppression est grave de conséquences :

Selon le schéma proposé, les bus venant de Draveil déposeront leurs voyageurs au plus près d'un passage piétonnier protégé, aménagé rue Danaux, à l'angle de la rue des Montains. Pour rejoindre la gare SNCF (ou en revenir), ceux-ci auront donc à traverser la liaison départementale ; voie, bien sûr, à grande circulation.

Or ce passage en surface, dit "protégé", sera dangereux.

En effet par expérience, on sait que les usagers soucieux de ne pas rater leur correspondance, ne respecteront pas les feux, ou même couperont au plus court (le parcours prévu est d'ailleurs allongé par rapport à la situation actuelle).

Sans attendre de futurs accidents mortels, **nous proposons donc de réaménager l'actuel passage semi enterré** afin d'assurer en toute sécurité la liaison gare routière/parking avec la gare SNCF. Le parcours se ferait comme aujourd'hui, via les rues Danaux et Draveil, ce qui, de l'avis de tous, serait profitable aux commerces. Les bus déposeraient leurs clients gare routière, au niveau de ce passage piétonnier semi enterré.

## **Nos propositions circulations douces**

### **- Traversée de la Seine**

Le changement du tracé de la sortie du Pont de Seine engendre des difficultés nouvelles pour assurer la sécurité des vélos et des piétons empruntant le pont : nombreux scolaires et promeneurs se rendant au *Port aux cerises*, usagers de la gare SNCF, etc. Il faut préciser ces accès.

Le mieux serait également sur le pont de séparer les piétons des vélos, les trottoirs actuels étant insuffisants.

### **- Aménagement des quais**

Le projet, contre l'avis même de toutes les associations, mélange cyclistes et piétons sur les quais.

Il faut y renoncer.

En effet les vélos, sur ces longs parcours rectilignes le long de la Seine, seront incités à cumuler promenade et effort sportif : donc plus de vitesse. Il y aura danger et gêne réciproques.

De plus, le projet départemental imposerait un déplacement de quelques dizaines de centimètres des arbres du quai JP Timbaud ! Dépense inutile, d'autant plus qu'on n'aura pas le droit de les replanter, en raison de la présence de canalisations souterraines de transport de fuel et de gaz haute pression. Les riverains du quai Gambetta s'en souviendront : ils l'ont appris, une fois les peupliers abattus !

# COMMERCES

Une récente loi (2 août 2005, décret d'application du 26 décembre 2007) avait ouvert, dans certaines conditions, la possibilité pour les communes de préempter les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux : « Le conseil municipal peut, par délibération motivée, **délimiter un périmètre de sauvegarde des commerces et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel les cessions de fonds artisanaux, de commerce ou de baux commerciaux sont soumises au droit de préemption.** »

Or aujourd'hui, quartier Seine, la mairie met en vente le local situé à côté de l'annexe de la poste (qui avait été utilisé temporairement par la police municipale). Quel type de commerce aurons-nous à cet endroit privilégié ? Nous avons déjà eu à déplorer plusieurs disparitions de commerces de qualité dans le secteur de la rue de Draveil, pour craindre le pire.

Nous demandons à la municipalité de ne pas participer à la dégradation de nos rues commerçantes.

Nous lui demandons expressément de définir de toute urgence **un périmètre de sauvegarde autour de la gare, comprenant les rues Danton, Jean Argeliès, Draveil, George Sand, Jean Danaux et Monttessuy.**

Toute opération de cession ou changement de propriétaire devra alors être déclarée préalablement à la mairie, laquelle pourra tout mettre en œuvre pour obtenir l'installation ou le maintien d'un commerce utile et de qualité, y compris en usant de son droit de préemption.

## TRAVAUX EN PERSPECTIVE ?

Les travaux de voirie sont par principe évoqués lors des réunions de la *Commission sécurité routière* présidée par Madame Moutte, adjointe au maire. Hélas, la dernière réunion date du 20 novembre 2008... Nous demandons bien entendu une prochaine rencontre.

Quelques points particuliers :

### Quai Gambetta

Le trottoir le long de la Seine est en cours d'aménagement – à notre demande depuis de longues années : des plots sont scellés afin de délimiter efficacement une promenade le long du fleuve. Compte tenu des difficultés réelles de stationnement, nous avons été d'accord pour que les véhicules

puissent, sur une partie du quai Gambetta, se garer parallèlement à la Seine entre la chaussée et ces plots.

En outre, un nettoyage efficace doit être effectué avant la mise en service.

### Rue Monttessuy

- Les travaux de la ZAC Monttessuy se terminant, une réfection du revêtement de la rue doit être effectuée (enrobage insonorisant). Les trottoirs doivent être refaits ; en particulier à l'intersection de l'allée Pierre Dac (nouvelle voie piétonne et d'accès d'urgence pour les pompiers, reliant la rue Monttessuy au quai Gambetta).
- La signalisation du carrefour Monttessuy / Châtillon doit être améliorée, ce que nous demandons depuis des mois, en particulier pour le passage des piétons et l'accès des voitures à *Intermarché* et rue Monttessuy en venant de la Seine.
- Les trottoirs sous le pont SNCF doivent être élargis.
- À noter qu'il serait bon de prévoir un aménagement pour cacher les garages de la rue de Châtillon, fort peu esthétiques...
- Dans le cadre d'un **Plan général de circulation**, une étude doit être effectuée telle que nous la demandons, dans la partie large de la rue Monttessuy entre le n° 26 et le pont SNCF, afin de coordonner stationnement, circulation, accès aux activités et aux commerces, desserte de la future maison de la petite enfance (prévue en face du garage), etc.

### Rue Jean Argeliès

Il est constaté depuis longtemps – dans cette rue déjà étroite – des excès de vitesse intolérables et le non respect du stop devant la rue de l'Avenir. Des aménagements obligeant à réduire la vitesse doivent être réalisés en priorité.

### **BULLETIN D'ADHESION 2009 à l'APAQS**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : N° ..... Escalier ou bâtiment : .....

Rue : .....

Désire(nt) adhérer (ré adhérer) à l'APAQS

Je joins un chèque de **8 €**

(ou **13 €** pour deux adhésions dans le même foyer)  
à l'ordre de :

**APAQS BP3 91261 JUVISY Cedex**